

Procès verbal du Conseil d'école du 08-11-18

Personnes présentes :

Directrice : Mme Mangeon

M. le maire : M. Poirson

Représentant de la mairie : M. Fleurance (Responsable Enfance Jeunesse)

Parents élus : Mme Baris, Mme Le Tessier, M. Viard, Mme Poriau, Mme Bottacchi, Mme Poli, M. Moine, Mme Seguin-Henry, Mme Villemin, Mme Vatry et Mme Giorgi

Enseignants : Mmes Dederichs, Poiré, Schmisser, Hody, Cathé, Pellenz, Schoumann, Esteban, Degrelle, Mutelet, Cinti, Lamy, Bozonnet, Favier, Christien, Bayette, Rangeard, et Morel.

AESH : Mme Carmine et Mme Douine

Personnes excusées : M. Bello (IEN), Mme Maire (Représentante de la mairie), Mme Nicolle (psychologue scolaire), M. Hamdi (Parent élu) et Mme Giorgi (Parent élu)

Personnes absentes : M. Héquet, Mme Grzega, M. Doury et M. Pakandli (Parents élus)

I/Mise en place et attributions du conseil d'école.

- Présentation des différents membres.

- Attributions du conseil d'école :

* Les parents sont élus jusqu'aux prochaines élections (octobre 2019). Les membres qui peuvent voter sont la directrice, les enseignantes, M. le Maire ou le représentant de la mairie, un membre du RASED et les représentants de parents (sauf le suppléant si tous les parents titulaires sont présents).

* Les 16 parents élus titulaires le sont, indépendamment de la classe dans laquelle se trouvent leurs enfants ; le seul suppléant peut suppléer n'importe quel titulaire.

* Rappel des attributions du conseil d'école : voter les règlements intérieurs ; établir le projet d'organisation de la semaine scolaire ; donner tout avis et toute suggestion concernant le projet d'école, le fonctionnement de l'école, toute question intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens, l'intégration des élèves en situation de handicap, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire...) ; adopter le projet d'école.

Une information doit être donnée sur les manuels scolaires, l'organisation des aides spécialisées.

* Mise en place d'une messagerie pour permettre une meilleure communication avec les parents d'élèves dont l'adresse : jverne54380@laposte.net pour informer de l'absence de son enfant et le motif de cette absence (ne pas oublier de préciser le nom et prénom de l'enfant, ainsi que sa classe), et/ou prendre contact avec la directrice.

Cette adresse mail a déjà été diffusée à l'ensemble des parents et certains d'entre eux l'ont déjà utilisée.

Le compte rendu du conseil d'école sera envoyé par mail aux parents ayant communiqué leur adresse mail.

Celui-ci sera également mis en ligne sur le site internet de l'école et affiché dans les panneaux d'affichage situés devant les différents sites pour les parents qui n'auraient pas d'adresse mail.

II/ Travaux, hygiène et sécurité.

* **Travaux** :

Une liste de petits travaux a été transmise en mairie avant les vacances de la Toussaint. Une partie de ces travaux a été effectuée pendant les vacances.

* **PPMS** : Un **exercice d'évacuation incendie** a déjà eu lieu dans chaque site en septembre. L'évacuation s'est faite rapidement, dans le calme et sans problème. Il est également rappelé aux enseignantes de fermer les fenêtres et les portes de chaque classe, de sortir avec son cahier d'appel et la clé du portail pour pouvoir sortir dans la rue en cas de feu important avec des risques de projections.

Un **exercice d'alerte intrusion** aura lieu durant cette période selon un scénario prévu à l'avance par l'équipe pédagogique. Il est précisé par le maire qu'il serait utile de faire l'exercice dans les 2 cas de figure : se confiner et se sauver. Mme Mangeon précise aussi que la décision (se sauver ou confiner) est à la charge de l'enseignante le jour J si le cas se présente.

Attention, il est rappelé aux parents de ne pas venir à l'école chercher son enfant pendant un confinement. En cas de confinement, chaque site doit être équipé d'un poste de radio avec piles pour écouter France Inter et avoir les consignes émanant des autorités, notamment pour la fin de l'alerte.

* **Sortie des élèves et sécurité**. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant. S'agissant des élèves en élémentaire, aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes et au-delà de l'enceinte scolaire, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui (Circulaire no 97-178 du 18 septembre 1997). Certains parents demandent qu'un agent de sécurité ou que les enseignantes surveille(nt) la sortie des élèves de Jean Jaurès pour leur permettre de traverser la route en toute sécurité et de veiller au calme sur la voie publique. L'équipe enseignante au cycle 3 peut éventuellement faire un travail

sur la sécurité routière (permis piéton) et rappeler les règles de sécurité pour traverser la route. Il est rappelé que la surveillance des enfants au-delà du portail ne fait pas partie des missions des enseignants. Le policier municipal peut être présent à la sortie des classes, mais il ne peut pas se trouver sur tous les sites en même temps.

* **Le stationnement des bus scolaires** pose un problème de sécurité à Jean Prouvé car les parents ont tendance à vouloir récupérer les affaires, ou leurs enfants, avant que l'enseignante ait le temps de vérifier que tous les enfants soient descendus du bus. Il est proposé que le bus dépose les classes derrière l'école. Cette solution semble compliquée à mettre en place car certaines voitures sont mal garées. Elles peuvent gêner le passage et le stationnement du bus. Des lignes de stationnement pour le bus pourraient être tracées au sol pour matérialiser l'emplacement des bus.

* A l'école Jean de la Fontaine, il est demandé de **stationner les poussettes** à l'extérieur pour des raisons d'hygiène et de sécurité. En effet, les enfants font des activités de motricité dans le hall et sont amenés à se coucher par terre, à ramper... L'usage d'un porte-bébé peut constituer une alternative pour les plus petits, sinon peut-être est-il possible de s'arranger entre collègues (pour les assistantes maternelles) ou parents lorsque l'on a deux petits pour garder la poussette à tour de rôle avec l'autorisation des parents.

* La **circulation dans le couloir des petits est difficile** : c'est pourquoi il est demandé aux parents de MS (et de GS) de laisser leur enfant à l'entrée pour des raisons de sécurité et d'accessibilité. Seuls les parents des PS ont le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'école à l'accueil (la classe de PS étant éloignée de l'entrée).

Ces problèmes devraient être réglés grâce aux travaux d'agrandissement planifiés par M. Poirson, à savoir une extension d'environ 200 m². Cet agrandissement comprendrait un espace de convivialité pour les enseignantes et les ATSEM, une salle de motricité modulable de 80 m² minimum pouvant servir pour la sieste, un préau, un chalet pour ranger les vélos et une rénovation de l'ancien bâtiment (isolation).

Les travaux intérieurs de rénovation pourraient commencer dès le début des grandes vacances. L'extension suivrait : il faut envisager les nuisances dues à la proximité des travaux et des salles de classe, surtout pendant la sieste.

Les enseignantes seront concertées ultérieurement pour les travaux intérieurs.

Mme Poiré demande aussi un vestiaire et de nouveaux sanitaires, avec des toilettes adaptées au handicap. Des toilettes seront présentes dans la rénovation et dans l'extension.

II/ Règlements intérieurs.

Le règlement de chaque école est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement type départemental. Il est affiché dans l'école et remis aux parents d'élèves.

- Règlement Jean de La Fontaine : Mme Mangeon insiste sur le fait que toute intrusion non autorisée est un délit. Il est préconisé de mettre en gras le point 2.3 et d'ajouter l'interdiction des poussettes dans le hall d'entrée/salle motricité de la maternelle. *Voté à l'unanimité par le conseil d'école.*

- Règlement Jules Verne : rappel du matériel interdit à l'école, des horaires de fermeture du portail.

Est évoquée l'éventualité de décaler les horaires de sortie des deux sites élémentaires : cela ne semble pas envisageable et poserait des problèmes importants pour l'organisation des inclusions des élèves d'ULIS.

Mme Rängeard soulève le problème à J. Jaurès, d'élèves qui arrivent trop tôt devant l'école (13h20) et qui commencent à « s'échauffer » dans la rue, ils arrivent donc fortement énervés quand le portail s'ouvre à 13h35. Un rappel et un respect des horaires est donc indispensable. *Voté à l'unanimité par le conseil d'école.*

- La Charte de la Laïcité et la Charte Internet (tous les utilisateurs de l'école) y sont annexés et ont déjà été distribués à la rentrée à chaque famille.

III/ Effectifs et répartitions.

Au 08-11-18 :

PS Mme SCHMISSER : 25 élèves

PS/MS Mme HODY : 24 élèves (17 + 7)

MS Mme CATHÉ : 26 élèves

MS/GS Mme POIRÉ : 24 élèves (6 + 18)

GS Mme DEDERICHS : 26 élèves

CP Mme ESTEBAN : 25 élèves + 1 Ulis

CP Mme SCHOUMANN et Mme PELLENZ : 25 élèves + 1 Ulis

CP/CE1 Mme DEGRELLE : 26 élèves (14 + 12) + 1 Ulis

CE1 Mme MUTELET : 28 élèves + 1 Ulis

CE1/CE2 Mme CINTI : 26 élèves (20 + 6) + 2 Ulis + 1 ITEP

ULIS Mme BOZONNET : 13 élèves

CE2 Mme FAVIER : 28 élèves + 2 Ulis

CE2/CM1 Mme CHRISTIEN : 28 élèves (14 + 14) + 1 Ulis

CM1 Mme BAYETTE : 28 élèves + 1 Ulis

CM2 Mme MOREL : 29 élèves + 1 Ulis

CM2 Mme RANGÉARD : 28 élèves + 2 Ulis

TOTAL : 409 élèves

Légère augmentation des effectifs par rapport à l'an dernier au même moment (397 élèves soit 12 de plus).

Les prévisions d'effectifs pour l'an prochain sont légèrement inférieurs au total actuel : 399 (effectif de PS et CP entrant moins élevé qu'à la rentrée 2018)

Des réunions parents/enseignants ont eu lieu dans toutes les classes.

On favorisera ensuite les rencontres individualisées, sur demande des parents ou de l'enseignant. La semaine des parents aura lieu mi-décembre à Jean Jaurès et fin janvier à Jean Prouvé.

IV/ Projet d'école

Projet d'école 2015-16/2019. Présentation de l'avenant 2018/2019.

Axe 1 : Maîtrise de la langue française : améliorer l'expression orale et écrite → S'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral (journal scolaire, compte-rendu sur le site de l'école, favoriser la communication entre les élèves)

Axe 2 : La formation de la personne et du citoyen : développer la maîtrise des émotions et comprendre les règles (lien EPS/EMC) → Pratiquer régulièrement une activité physique collective (USEP, projet aménagement de la cour de récréation, classe de neige)

Axe 3 : Les représentations du monde et l'activité humaine : Elargir les horizons culturels des élèves, créer, concevoir et réaliser → Sensibiliser et ouvrir les élèves à la culture locale, nationale et/ou internationale (productions artistiques, chorale, sorties culturelles)

Le projet d'école est voté et approuvé à l'unanimité.

V/ Vie de l'école

- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : il peut s'agir d'aide aux élèves en difficulté ou d'une activité en lien avec le projet d'école. 36h annuelles avec les élèves. Chaque enseignante organise ces 36 heures tout au long de l'année. Cela concerne potentiellement tous les enfants. Lors de ces APC, l'équipe enseignante souhaiterait pouvoir faire des activités sur les postes informatiques, mais les branchements actuels ne le permettent pas. Elle demande donc aux services techniques de trouver une solution pour leur permettre de respecter les programmes liés au numérique.

- **Les évaluations CP et CE1** : Tous les élèves de CP et de CE1 ont passés ces évaluations. Un compte-rendu sera fait aux parents lors de la semaine des parents.

- **EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères)** :

Les cours de langue et culture turque ont repris ce mercredi de 13h à 15h avec M. Yavuz à Blénod.

Les cours de langue et culture marocaine débiteront très prochainement : Monsieur Makhoulouf Aziz vient d'être nommé pour dispenser ces cours à l'école Jean Jaurès pour cette année scolaire.

Aucun enseignant n'a été nommé à ce jour en ce qui concerne les cours de langue et culture italienne.

- **Décloisonnements** :

CE2 et CE2/CM1 : anglais / sciences

CM2_A et CM2_B : géographie / sciences

- **Activités passées** :

* **Exposition « Les poilus »** à l'ancienne caserne des pompiers pour les classes de CP, CP/CE1, CE1, CE1/CE2, CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2 ont déjà été la visiter.

Il est encore possible de s'y rendre en famille dimanche 11 novembre à partir de 15h30.

* **Site internet de l'école** : Toiletté et remis en service. Les classes de MS/GS, CP_A, CE1/CE2 et CE2/CM1 ont déjà publié quelques articles sur le site. Vous y trouverez également quelques informations pratiques.

* **La fête de la science (CE2/CM1)** : Des étudiants de l'IUT de Metz sont venus en classe pour présenter 4 expériences aux élèves.

* **Médiathèque** : Chaque classe a déjà pu bénéficier d'une séance à la médiathèque lors de la première période.

* **Le 15^{ème} jardin éphémère « Japonica » à Nancy** : classe d'ULIS

* **La semaine du goût** : classe d'ULIS, classes de CE1 et GS.

- **Projets à venir** :

* **Photo de classe** : le jeudi 15 novembre au matin pour les maternelles, l'après-midi pour Jean Prouvé et le vendredi 16 au matin pour Jean Jaurès.

* **USEP** : plusieurs classes ont été affiliées (MS/GS, toutes les classes de cycle 2 sauf CE2 et CE2/CM1). Sont déjà en projet le téléthon, kinball...

* **Opération « école et cinéma »** pour 4 classes de l'école La Fontaine (PS, PS/MS, MS et GS)

* **La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson** offre 1 séance de cinéma et 1 spectacle vivant par classe. Les dates de ces sorties ne sont encore fixées.

* Visite de l'exposition du salon des artistes à Dieulouard pour les classes de l'élémentaire (du 24 au 29 novembre).

* Un spectacle vivant est prévu pour l'école maternelle avant Noël sur le thème des contes en langage des signes.

- * Passerelle entre la crèche et la PS : 10 enfants de la crèche entreront en PS l'an prochain. Dès la semaine prochaine, un petit groupe de 4 enfants viendra participer à un atelier en classe et à la récréation du matin.
- * La journée des différences (ULIS) aura lieu le 17 décembre 2018 à laquelle participeront les classes de cycle 2.
- * Atelier « Apprendre à porter secours » pour la classe de CE2/CM1 avec la collaboration de Mme Gracz, infirmière en santé scolaire.
- * **Projet chorale** reconduit dans le cadre de la liaison école/collège : Mme Rangeard et Mme Lemasle, professeur de musique au collège de Dieulouard, rassemblent leurs chorales en vue d'un spectacle commun les 23 et 24 mai 2019.
- * **Classe de neige** pour les classes de CM2 : « Activités sportives hivernales » dans le Vercors, département de la Drôme. Plusieurs actions seront menées dans l'année pour réduire le coût de cette sortie.

V/ Cantine, périscolaire

Matin : 35 à 40 élèves.

Midi : environ 120 enfants. Environ 30 à 35 enfants en maternelle fréquentent la cantine quotidiennement, 50/55 à Jean Prouvé et une quarantaine à Jean Jaurès.

Il y a désormais 2 services : Les maternelles commencent puis les élèves de Jean Jaurès arrivent. Le deuxième service commence pour les élèves de Jean Prouvé.

Soir : environ 60 enfants au maximum lors de la première heure.

Les inscriptions se font directement en mairie. Jusqu'à 68/70 enfants sont inscrits au périscolaire.

VII/ Dépenses de fonctionnement de l'école, travaux, sécurité

* **Bilan des comptes**, vérifiés par l'OCCE. Disponibles et consultables sur demande.

La cotisation annuelle de coopérative pour le Groupe Scolaire est fixée à 15 €.

Le problème d'une coopérative un peu élevée est évoqué, on constate que les parents donnent chaque année de moins en moins.

* **Achats de manuels** (année civile 2015) : « Mona la petite sorcière » pour la classe de CP de Mme Esteban, des fichiers de mathématiques pour tous les CP et des fichiers de lecture (uniquement le tome 1) pour les classes de CP de Mmes Schoumann et Pellenz et de CP/CE1 de Mme Degrelle.

VIII/ Divers

- Prise de parole de M. Poirson :

Remplacement d'un four à la cantine, insonorisation de la salle de cantine et achat de tables et de chaises. Le temps de cantine est extrêmement pénible à cause du bruit.

Le maire insiste sur la nécessité de trier correctement pour limiter les déchets qui seront bientôt taxés. Il appelle à aller visiter la société PAPREC.

Projet avec EDF : WATTY à l'école avec les enfants → L'objectif est de sensibiliser les enfants au développement durable et aux économies d'énergie : eau et électricité. Apprendre aux enfants les éco-gestes afin qu'ils les transmettent à leurs parents. C'est un programme reconnu par l'Education Nationale et labellisé CEE. C'est un projet pluri-annuel. Prise en charge de la totalité du coût par la mairie. C'est aux enseignantes volontaires de contacter M. Fleurance pour s'inscrire au projet.

- Date du prochain conseil d'école : lundi 4 mars 2019 à 17h30.

Séance levée à 19h30.

La secrétaire de séance,
Mme Morel

La directrice,
Mme MANGEON